

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations — (Suite)*Bills d'initiative ministérielle — Amendements intéressant le comité plénier:*Voir *Président, Appel à l'Orateur des décisions.**Bills d'initiative ministérielle — Comité plénier:*

- M. Lambert (Edmonton-Ouest), au cours de la lecture de l'ordre portant que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude du Bill C-243 (Forces canadiennes, réorganisation), invoque le Règlement et soutient que la Chambre ne devrait pas procéder à l'étude dudit bill, les copies de tous les témoignages et des amendements y proposés n'étant pas disponibles, 1700. M. l'Orateur décide que la Chambre est maintenant officiellement saisie du rapport du comité et des amendements au bill et qu'il n'incombe pas à la présidence de décider si l'étude du bill doit être remise jusqu'à ce que les députés aient pris connaissance des témoignages et des amendements, 1700.
- M. Churchill (Winnipeg-Sud-Centre), au cours de la lecture de l'ordre portant que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude du Bill C-243 (Forces canadiennes, réorganisation), invoque le Règlement au sujet de l'omission, dans le bill modifié, des indications des changements vis-à-vis de la loi originale, 1700. M. l'Orateur décide qu'il s'agit d'une question de commodité sur laquelle la présidence n'a pas le droit d'exprimer d'opinion, 1700-1701.
- M. Churchill (Winnipeg-Sud-Centre), au cours de la lecture de l'ordre portant sur la reprise de l'étude en comité plénier du Bill C-243 (Forces canadiennes, réorganisation), demande à proposer.—Que la Chambre aborde l'étude d'un autre ordre inscrit au nom du gouvernement, 1733-1734. M. l'Orateur décide que seul le leader de la Chambre peut présenter une telle motion à moins que la Chambre suspende à l'unanimité l'article 18 du Règlement, 1734.

Bills d'initiative ministérielle — Amendements intéressant la 3e lecture:

- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), au cours du débat sur la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-251 (Loi sur la sécurité de la vieillesse), propose l'amendement suivant: Remise à plus tard et renvoi au comité plénier pour nouvelle étude de la vérification des moyens que prévoit l'article 3 du bill, 1166. M. l'Orateur suppléant, sur un rappel au Règlement, décide qu'il n'est pas contraire au Règlement de renvoyer un bill pour un nouvel examen et déclare l'amendement recevable, 1166-1167.
- M. Allard (Sherbrooke), au cours du débat sur la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-251 (Loi sur la sécurité de la vieillesse), propose l'amendement suivant: Remise à plus tard et renvoi au comité plénier afin de reconsidérer l'opportunité que la Chambre est d'avis qu'aucune législation ne serait suffisante, à moins qu'elle ne prévoie un système de compensation fiscale pour toute province qui désire instaurer son régime autonome, 1168. M. l'Orateur décide que l'amendement dépasse la portée du projet de loi et ne se trouve pas dans le principe dont il s'inspire et, par conséquent, est irrecevable, 1168.
- M. Fawcett (Nickel-Belt), au cours du débat sur la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-231 (Transports, Loi nationale), propose l'amendement suivant: Remise à plus tard et renvoi au comité plénier pour un nouvel examen de l'article 42 en ce qui concerne la question de l'indemnisation des employés défavorablement atteints par l'abandon ou la rationalisation des lignes de chemin de fer, 1238. M. l'Orateur, sur un rappel au Règlement, décide que l'amendement est irrecevable parce que le député essaie de faire indirectement ce qu'il n'aurait pas pu faire en comité vue la décision rendue par la présidence, 1238-1239.
- M. Brewin (Greenwood), au cours du débat sur la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-220 (Commission d'appel de l'immigration), propose l'amendement suivant: Remise à plus tard et renvoi au comité plénier afin de reprendre l'étude de l'article 21 du bill, 1466. M. l'Orateur, sur un rappel au Règlement, décide que la question proposée n'est pas la même que celle de l'amendement rejeté plus tôt au cours de la séance, 1466.
- M. Winkler (Grey-Bruce), au cours du débat sur la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-268 (Taxe d'accise et sécurité de la vieillesse), propose l'amendement suivant: Remise à plus tard et renvoi au comité plénier afin de prévoir que les montants obtenus par l'augmentation de la taxe d'accise soient versés à la Caisse de sécurité de la vieillesse pour faire les paiements supplémentaires, 1479. M. l'Orateur suppléant décide que l'amendement est irrecevable parce qu'il s'agit d'une proposition à caractère financier portant sur une affectation nouvelle de l'argent et apporte un principe nouveau, 1479.

Bills d'intérêt privé — Amendements intéressant la 2e lecture:

- M. Peters (Timiskaming), au cours du débat sur la motion tendant à la 2e lecture du Bill S-10 (Interprovincial Pipe Line Company), propose l'amendement suivant: Que l'article 1er soit modifié par le retranchement, à la ligne 10, des mots "et non émises", 170. M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable parce qu'il conviendrait mieux de le proposer au stade de l'étude du bill en comité plénier, 170.